

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE  
DE  
THORIGNY-sur-OREUSE  
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre 2016 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h05, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme Isabelle THIESSON (excusée, pouvoir de vote à M. Pierrick BARDEAU). M. Jean – Paul KOLECESKA. Mme Janine LESOURD (excusée, pouvoir de vote à Mme Brigitte SAVOURAT) .Mme Marie – Neige ROUELLAT (excusée, pouvoir de vote à Mme Sabrina MAHTAL).

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT.

Avant la lecture du procès – verbal de la précédente réunion, M. le Maire :

- Retire le dossier « Renouvellement contrat Avenir » son renouvellement au 1<sup>er</sup> février prochain est déjà prévu par l'article 2 de son contrat actuel.
- Dit qu'il ne donnera pas la parole au public en fin de séance mais qu'il se tiendra à sa disposition après la réunion pour répondre à ses questions.

Avant de passer la parole au secrétaire de séance, il demande une minute de silence en mémoire de M. Jacques DAUTUN, Maire de Serbonnes.

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès – verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

**Décision modificative N°3 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

Budget principal : section d'investissement : RI 2132-024 : + 95 000€

DI 2188ONA : + 95 000€

**Tarifs communaux 2017 :** Le Conseil Municipal a reconduit, à l'unanimité, les tarifs 2016.

Il a rajouté pour les salles associatives de St Martin les tarifs suivants : la journée pour les habitants 60€ et 90€ pour les non résidents .Les prix pour les demies – journées sont, respectivement, de 30€ et 45€.Les cautions de 150€ en cas de détériorations et 30€ pour l'entretien ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité Civile seront demandées.

Une caution de 30€ sera demandée pour l'ensemble des salles en cas de perte des clés.

Le matériel de sonorisation (sono + enceintes) et la remorque pourront être loués uniquement aux associations moyennant une caution, respectivement, fixée à 600€ et 100€.

(Tous les tarifs sont consultables en Mairie)

**Redevance assainissement 2017 :** La décision est reportée au prochain Conseil dans l'attente de précisions complémentaires.

**Tarif déneigement (campagne 2016-2017)** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à **53€** le tarif horaire forfaitaire alloué aux agriculteurs participant au déneigement des villages associés.

**Subventions aux associations nouvelles** : Le Conseil Municipal attribue :

- à l'unanimité une subvention «de démarrage » de 270€ à l'association ARACE ;
- par 10 voix pour et 8 abstentions une subvention également de 270€ qui ne sera versée que si ses documents sont conformes à PROXYMUSIC.

Il ajoute qu'une subvention de 270€ sera versée à chaque nouvelle association la première année tout en se réservant un délai pour étude complémentaire si nécessaire..

**Modification participation des exposants du marché** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 100€ le forfait annuel demandé aux commerçants présents tous les samedis et à 50€ celui appliqué aux commerçants présents un samedi sur deux.

**Régime indemnitaire du personnel** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le régime indemnitaire 2016 de tous les agents dans l'attente d'informations nécessaires pour calculer le nouveau régime des fonctionnaires territoriaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Astreintes du personnel technique** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les astreintes du personnel technique pendant la période hivernale du 10 décembre 2016 au 27 février 2017.

**Dérogation scolaire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission de cet enfant à l'école de Thorigny.

**Participation charges scolaires Ecole de St Clément Année scolaire 2015-2016** : Le Conseil Municipal par 1 voix pour, 2 abstentions et 15 voix contre estime le montant trop élevé. Cependant, considérant que la Commune a accepté la dérogation, il dit que la somme sera réglée mais qu'à l'avenir, il étudiera toutes les demandes de sortie de l'école de Thorigny pour ne pas se trouver, de nouveau, dans cette situation.

**Accueil des « tout – petits » à l'école l'après – midi** : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme la 3<sup>ème</sup> Adjointe chargée des Affaires Scolaires et considérant que, par délibération du 30 juin dernier, il a émis un avis favorable à l'accueil des « tout – petits » le matin.

Par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à 'accueil des « tout – petits » l'après – midi.

**Nouvelles Activités Périscolaires : participation des familles –Année scolaire 2016-2017** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le montant de la participation des familles à 10€ / enfant pour l'année scolaire 2016-2017.

**Diagnostics Plomb et Energétique « Fruitier »** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les offres présentées par l'entreprise EQUANTEC pour le plomb pour 490€ HT et l'entreprise DUPAQUIER pour l'énergétique pour 2400€ HT.

**Communauté de Communes Nord Yonne : Adhésion au service commun mutualisé des autorisations de droit du sol** : Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 4 abstentions décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit du sol mis en place par la Communauté Yonne Nord à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et autorise M. le Maire à signer la convention qui précisera, notamment, les modalités de fonctionnement, de financement du service commun et les rôles et obligations respectifs de chacun.



**Coupes de bois Forêt de Fleurigny** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux de « 5<sup>ème</sup> éclaircie » dans la forêt de Fleurigny par l'Office National des Forêts.

**Adhésion à la coopérative UNISYLVA** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'achat de 12 parts sociales (=12€) à la Coopérative UNISYLVA et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'exploitation de la forêt de St Martin sur Oreuse par UNISYLVA.

**Motion contre la fermeture de la Gendarmerie de Sergines** : Le Conseil Municipal, par 3 voix pour , 4 voix contre et 11 abstentions, « Soucieux de la désertification du milieu rural, comprend cette motion. Mais, il se positionne contre l'argumentation de base mise en avant dans cette motion ».

**Pose de compteurs LINKY** : Le Conseil Municipal, par 8 votes contre et 10 abstentions, « se positionne contre par manque d'informations et du pourquoi de l'intérêt de changer les compteurs en faveur de celui – ci précisément ».

#### **INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :**

**M. Lucien AYMONIN** : s'interroge sur ce qu'ont fait les élagueurs à Barrault sur les grands tilleuls. En réalité, ce sont des éclaircissements

**M. Christophe CHAUVOT** : - signale le nettoyage du lavoir .  
- a demandé un devis au SDEY pour l'enfouissement des lignes électriques + lignes téléphoniques côté sud de l'Eglise de St Martin.  
- se pose la question de mettre une alarme « traqueur » dans les véhicules communaux ou simplement un système GPS de façon à les retrouver rapidement en cas de vol.

**Mme FRIED** : adresse un grand merci aux volontaires qui s'occupent du marché le samedi.

**M.CHARLOT** : félicite le personnel technique pour tout le travail rattrapé.

**M. le Maire** : Félicite Mme Savourat, Claire HUGON et les autres personnes qui continuent de s'investir dans les NAP.

Informe de la panne sérieuse du véhicule « Express » et pense qu'il sera certainement obligatoire d'acheter un nouveau véhicule.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

